



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le 22 septembre 2015

Les IA-IPR d'Histoire-Géographie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'histoire-géographie

S/C de Mesdames et Messieurs les
Chefs d'établissement des établissements publics et
privés de l'académie de Versailles

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Objet : Lettre de rentrée, septembre 2015

**INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE**

Affaire suivie par :
Les IA-IPR
d'histoire-géographie :

Marion BEILLARD
Valérie DAUTRESME
Sophie FOURNIER-GASSIE
Raphaële LOMBARD-
BRIOULT
Anne-Françoise PASQUIER
Marc VIGIE

Secrétariat des IA-IPR
Isabelle Castellani
Tél
01 30 83 40 44
Fax
01 30 83 46 93

Mél
isabelle.castellani
@ac-versailles.fr

Cette rentrée marque une étape déterminante de la refondation de l'École de la République afin de poursuivre l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques au service de la lutte contre les inégalités et de la transmission des valeurs de la République. La réforme du collège répond à cette ambition : les textes relatifs à l'organisation des enseignements au collège ont été publiés fin 2014-2015 et les projets de programmes, soumis à la consultation. Un plan exceptionnel de formation s'adressera dès cette année à l'ensemble des enseignants et des personnels d'éducation pour mettre en œuvre cette réforme à la rentrée 2016.

Le programme académique de formation 2015-2016 s'infléchit pour prendre en compte ces nouvelles orientations ; en outre des actions de formation supplémentaires seront proposées au premier trimestre au niveau départemental. Progressivement, au deuxième et au troisième trimestre, l'ensemble des personnels bénéficiera d'une formation à l'échelle de l'établissement ou du bassin d'éducation. La formation propre aux nouveaux programmes sera assurée par les corps d'inspection, notamment lors des animations pédagogiques, et dans le cadre du programme académique de formation. Nous encourageons les enseignants et personnels d'éducation des collèges à réfléchir, en équipe, à l'élaboration des enseignements complémentaires (Accompagnement Personnalisé et Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), de manière à contribuer à la réussite de tous leurs élèves. Leur investissement au sein des établissements s'exprimera dans les instances tels que les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique, le conseil d'administration, et dans le cadre de l'autonomie pédagogique dont disposent les collèges.

Chères et chers collègues,

Permettez-nous de vous souhaiter une rentrée 2015 pleine de projets tant sur le plan personnel que professionnel. Nous adressons tous nos vœux de bienvenue aux professeurs stagiaires et aux collègues rejoignant notre académie. Nous félicitons chaleureusement tous les lauréats des concours et saluons l'investissement des collègues qui s'impliquent et se sont impliqués pour leur assurer un accueil et une formation de qualité. Enfin, nous vous remercions pour votre contribution au déroulement des examens, tant en collège qu'en lycée général et technologique, qui se sont, cette année encore, déroulés dans des conditions satisfaisantes pour les candidats grâce à la qualité et au sérieux de votre travail, comme correcteur, modérateur ou harmonisateur.



2/6

L'équipe des IA-IPR, épaulée de chargés de mission et de formateurs académiques, s'organise comme suit :

IA-IPR	Anne-Françoise PASQUIER, coordinatrice
	Marion BEILLARD
	Valérie DAUTRESME
	Sophie FOURNIER-GASSIE
	Raphaële LOMBARD-BRIOULT
	Marc VIGIÉ
secrétariat	Isabelle CASTELLANI
	isabelle.castellani@ac-versailles.fr
Chargés de mission d'inspection	Laurence KHICHANE, à temps plein
	Arnaud BEILLARD
	Florence BOUTELOUP
	Antoine BROUSSY
	Alexandra GUEDET
	Pascal-Éric LALMY
	Benjamin MERCIER
	Stéphane PIHEN
	Patricia RAZE
Formateurs académiques	Yoram AZERAD
	Arnaud BEILLARD
	François GALLICE
	Hélène THÉVENET

La répartition des tâches et des bassins par IA-IPR est en ligne sur le site académique Strabon (<http://www.histoire.ac-versailles.fr/>).



3/6

➤ **L'Enseignement moral et civique (EMC)** est mis en œuvre depuis le début de cette année. Il est confronté à un nouveau contexte depuis les événements de janvier 2015 et il est devenu une des pierres angulaires de la Grande mobilisation pour les valeurs de la République et du parcours citoyen. Cet enseignement a pour objectif de transmettre et faire partager les valeurs qui fondent la République et la démocratie. Nous vous renvoyons au BO du 25 juin 2015 qui présente ces nouveaux programmes ainsi que leur architecture. Tous les professeurs, quelle que soit leur discipline, sont susceptibles de prendre en charge tout ou partie de cet enseignement. L'EMC revêt en effet une dimension interdisciplinaire essentielle. Au collège, les professeurs d'histoire-géographie disposent d'un horaire spécifique pour cet enseignement. Ils ne doivent cependant pas hésiter à faire appel à des collègues d'autres disciplines, aux professeurs documentalistes ou au CPE pour qu'ils y contribuent. La nouveauté vient du fait que les programmes sont déclinés par cycle (cycle 3 : CM1-CM2-6ème ; cycle 4 : 5ème-4ème-3ème) et non par niveau. Cela implique une concertation afin de construire une progression de cet enseignement à l'échelle du cycle concerné. Les épreuves du DNB 2016 porteront sur les contenus de l'EMC dans la partie auparavant dénommée "éducation civique" comptant pour 10 points. Le Ministère vient de préciser les modalités de l'épreuve que nous avons mises en ligne sur notre site académique Strabon. Cet enseignement suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes (discussion, argumentation, projets communs, coopération...) et prend également appui sur les différentes instances du collège qui permettent l'expression des élèves.

Au lycée général et technologique, l'EMC peut être assuré par tout enseignant, quelle que soit sa discipline. Les professeurs d'histoire-géographie ont tout particulièrement vocation à y participer. L'enseignement prend également appui sur les différents dispositifs qui organisent la vie des élèves dans les établissements (conseil de la vie lycéenne, heures de vie de classe, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). Toutefois, il ne serait pas heureux de penser l'EMC comme un enseignement de plus. Au contraire, il serait intéressant de s'en saisir comme une opportunité de lier les disciplines en constituant une sorte d' « inter-enseignement ». L'EMC doit favoriser, dans sa structure même, le travail collaboratif et doit être inscrit dans le parcours éducatif citoyen qui lui donne corps et dont le lycée est le dernier moment. Les valeurs et les concepts appréhendés dans les années passées doivent y être approfondis. Il s'agit de contribuer à former l'esprit critique des élèves et de les conduire à élaborer des argumentaires construits et pertinents favorisant la confrontation de points de vue singuliers. La démarche des travaux personnels encadrés (TPE) offre l'occasion d'activités interdisciplinaires sur des questions morales et civiques.

La DGESCO propose des ressources diversifiées pour aider à la mise en place de cet enseignement, qui seront complétées prochainement pour apporter des accompagnements d'ordres scientifique, didactique et pédagogique. Nous mettons et mettrons régulièrement en ligne sur Strabon des propositions de progression et de séquence.

➤ **Dans le cadre de la grande mobilisation pour les valeurs de la République, une réserve citoyenne a été créée.** Vous trouverez dans le Bulletin officiel (BOEN) n° 20 du 14 mai dernier la définition du statut de cette réserve dont l'objet premier est de permettre aux bonnes volontés de la société civile de s'engager à vos côtés afin d'illustrer par leurs témoignages votre enseignement dans l'un des champs d'expertise définis par le ministère : actualité et médias, arts et culture, citoyenneté et valeurs de la République, droit, environnement, histoire et mémoire, international, monde professionnel, santé et prévention. La réserve citoyenne s'inscrit dans les différents aspects du parcours citoyen mise en œuvre dans le cadre de la Refondation de l'école. Au collège comme au lycée, elle peut notamment être associée à l'enseignement de l'éducation morale et civique et ainsi qu'à de multiples projets éducatifs transversaux ou interdisciplinaires. Depuis le 14 septembre, vos chefs d'établissements ont accès aux bases académiques de réservistes selon des modalités qui leur ont été précisées par la Dgesco. Vous pourrez ainsi très rapidement leur faire connaître vos demandes d'intervention et définir ensemble le profil du ou de la réserviste le plus adapté à vos besoins. D'ores-et-déjà, quelque quatre cents réservistes – personnes ou associations agréées comme « ambassadeurs » de la réserve - ont été habilités après un examen très attentif des candidatures par la commission académique mise en place à cet effet par le recteur.



➤ **La refondation de la politique d'éducation prioritaire** est généralisée à la rentrée 2015. L'académie de Versailles compte désormais 96 réseaux d'éducation prioritaire : 23 REP+ et 73 REP qui remplacent les réseaux ECLAIR et RRS actuels. La nouvelle carte de l'éducation prioritaire distingue deux niveaux d'intervention : les REP et les REP+ qui concernent les territoires concentrant les difficultés les plus importantes.

Accompagner les réseaux, notamment les équipes enseignantes, en développant des actions de formation répondant aux besoins des équipes constitue un axe fort du pilotage de l'académie. À cet effet, de nouvelles missions de formateurs (-trices) académiques pour l'éducation prioritaire sont développées afin d'accompagner les équipes des REP+. Quinze formateurs ont donc été recrutés sur l'académie pour suivre et former les enseignants exerçant dans les établissements de l'éducation prioritaire, notamment sur le temps libéré devant élèves.

Les professeurs d'histoire-géographie exerçant dans les réseaux de l'éducation prioritaire trouveront dans le référentiel de l'éducation prioritaire des pistes de réflexion pour mieux faire progresser les élèves. Ils trouveront sur le site national organisé autour des six entrées du référentiel :

<http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html> comme sur le site académique : <http://www.educationprioritaire.ac-versailles.fr> , les informations institutionnelles et des ressources pédagogiques utiles à leur exercice professionnel en réseaux.

➤ **Cette année l'actualité du développement durable est particulièrement vive.** L'actualité nationale (projet de loi sur la biodiversité, mise en œuvre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable) se conjugue aux événements d'échelle internationale (conférence des Nations unies sur le changement climatique, Paris-Climat 2015 - COP 21- *conference of parties*, conférence de Milan centrée sur la notion de « Nourrir la planète, énergie pour la vie»). L'action du Ministère de l'Education nationale fait écho à cette actualité au travers des mesures annoncées dans la circulaire n°2015-018 du 4 février 2015 relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018.

Si l'éducation au développement durable est un enseignement transversal qui concerne l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les professeurs d'histoire-géographie peuvent particulièrement s'investir dans les actions suivantes :

- l'organisation dans les classes de simulations de négociations sur le changement climatique pour que tous les élèves soient sensibilisés aux problématiques du changement climatique en lien avec la conférence Paris-Climat 2015. Pour accompagner les professeurs dans cette démarche, des outils pédagogiques sont présentés dans l'Annexe 4 de la circulaire du 4 février 2015 ;

- les établissements scolaires sont également invités à organiser des débats sur les enjeux liés au changement climatique tout au long de l'année 2015, en particulier durant la Fête de la science à l'automne 2015.

- Suite au succès pédagogique du projet *Lycéens franciliens, notre cop 21* (participation de quatorze lycées des trois académies, soit plus de 450 élèves de secondes impliqués), les trois académies franciliennes et la DRIEE IdF ont le plaisir de vous informer du lancement d'un second projet inter-académique intitulé *Le climat, c'est chez moi ! Lycéens d'Ile-de-France et d'ailleurs, notre Agenda des solutions*. Il vise à former des lycéens aux enjeux climatiques à l'échelle locale, avec une mise en perspective internationale et à les sensibiliser à la tenue de la COP 21 en Ile-de-France. L'appel à volontariat est ouvert jusqu'au 30 septembre 2015.

Par ces actions, les enseignants d'histoire-géographie peuvent s'investir concrètement avec leurs élèves dans la mise en œuvre de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Ils peuvent également les articuler à l'enseignement moral et civique. En effet, les actions d'éducation au développement durable, par les connaissances et les compétences qu'elles transmettent, permettent d'une part la formation d'un citoyen éclairé et responsable et d'autre part de développer chez les élèves la culture de l'engagement en lien avec les partenaires de l'École.

Pour suivre l'actualité de l'éducation au développement durable dans l'académie, nous vous invitons à consulter régulièrement le site académique dédié (<http://www.edd.ac-versailles.fr/>).



Si vous menez un projet particulier s'inscrivant par exemple dans le cadre de l'EDD et que vous souhaitez nous le présenter, n'hésitez pas à entrer en contact avec les inspectrices en charge de ce dossier.

5/6

➤ **L'Inspection, tout au long de l'année, sera à vos côtés pour vous accompagner**, notamment dans le cadre de la préparation de la réforme du collège. Elle vous rencontrera et échangera avec vous, dans le cadre des inspections individuelles, lors des réunions d'équipes et lors des animations de bassin ou départementales, qui seront reconduites en collège et en lycée. En lycée, le format sera cette année différent puisque il s'agira d'une conférence universitaire suivie de propositions de mise en œuvre pédagogiques. En collège, et dans le cadre de la préparation de la réforme, nos animations seront axées d'une part sur le cycle 3 et le travail commun avec les enseignants du premier degré dans une réflexion sur la progressivité, d'autre part sur le cycle 4, les EPI et l'interdisciplinarité.

Pour ce qui est des inspections individuelles, et compte-tenu du nombre de professeurs d'histoire-géographie dans l'académie, nos priorités sont les enseignants qui souffrent d'un retard d'inspection et ceux n'ayant jamais été inspectés. Si vous souhaitez être inspecté, vous devez nous en faire la demande, sous couvert de votre chef d'établissement. La procédure est détaillée sur Strabon : <http://www.histoire.ac-versailles.fr/spip.php?article1110>. Sachez cependant que si vous n'entrez pas dans nos priorités d'inspection, votre demande n'aboutira pas nécessairement pour cette année.

Comme chaque année, soyez vigilant concernant les animations de bassin ou départementales. Un professeur par établissement doit y assister, après avoir été inscrit par le chef d'établissement. Le calendrier de ces animations sera publié sur Strabon : n'hésitez pas à vérifier auprès de votre direction que l'inscription a bien été réalisée. En cette année de réforme, il est essentiel que chaque collège soit représenté. Enfin, vous l'aurez compris, la consultation régulière du site académique Strabon et de votre boîte mail académique est essentielle (pour des informations sur l'utilisation de cette dernière, voir : <http://www.histoire.ac-versailles.fr/spip.php?article1188>)

Si vous menez un projet particulier s'inscrivant par exemple dans le cadre de l'histoire des arts, de l'EDD ou de l'éducation à la citoyenneté et que vous souhaitez nous le présenter, n'hésitez pas à entrer en contact avec l'inspecteur ou l'inspectrice en charge de ce dossier.

➤ **Vos compétences, bien souvent, répondent à nos besoins**, que nous rappelons ici :

▪ Nous souhaitons **densifier le réseau des professeurs relais-défense au sein des établissements**. Beaucoup parmi les quelque 250 relais défense en établissement que compte l'académie, à ce titre correspondants du Trinôme académique auprès de leurs collègues et des élèves, sont des professeurs d'histoire-géographie. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les questions relatives à l'esprit de défense, à la défense et à la sécurité nationales ainsi qu'aux enjeux géopolitiques, sont inscrites en bonne place dans les programmes de la discipline et dans ceux du nouvel enseignement moral et civique. On ajoutera que la grande mobilisation pour les valeurs de la République et la mise en place du parcours citoyen - dans lequel la Journée nationale du réserviste, par exemple, est mentionnée - qui accompagne désormais chaque élève de la sixième à la terminale ainsi que, au collège, les futurs EPI, sont autant de domaines d'enseignement qui élargissent l'objet éducatif du Trinôme.

Pour ces raisons, il est évidemment souhaitable que les établissements ne disposant pas encore de relais défense puissent s'en doter. Les relais défense peuvent être aussi les interlocuteurs privilégiés des CIRFA pour contribuer localement à l'organisation de forums avec les représentants des armées.



6/6

Le Trinôme accompagne les relais défense dans leur mission en leur proposant un programme d'activités diversifiées. Le thème de réflexion retenu pour la nouvelle année scolaire est « *La défense de la France : nouveaux concepts, nouveaux enjeux, nouveaux territoires, nouveaux moyens* ». Le programme provisionnel 2015 – 2016 prévoit notamment :

- une journée « Gendarmerie » auprès du GIGN et du GBGM de Satory ;
- une visite d'unité blindée ;
- un colloque académique réunissant des experts des états-majors, de l'IHEDN et des universitaires (rappel, le colloque 2015 « Servir et défendre la France de 1914 à nos jours a réuni 300 personnes) ;
- la Journée nationale du réserviste.

▪ N'hésitez pas à **valoriser vos compétences en préparant les certifications complémentaires qui s'offrent à vous** : DNL, Histoire des Arts, 2CA-SH. Cela vous permettra d'enrichir vos possibilités d'évolution de carrière tout en répondant aux besoins variés, et importants dans certains domaines, de l'Institution.

▪ L'année 2016 marquera **le deuxième temps fort des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale**, notamment autour des mémoires et de l'histoire des batailles de la Somme et de Verdun. À cette occasion, la Mission du Centenaire poursuit sa politique d'accompagnement et de soutien des projets portés par les académies et l'ensemble de la communauté éducative. Pour ce faire, une nouvelle session de labellisation des projets pédagogiques est ouverte jusqu'au 14 octobre délai de rigueur auprès du Comité académique du Centenaire. Ce dernier suggère les pistes suivantes dont l'intérêt est aussi d'offrir la possibilité de recourir aux informations disponibles sur les systèmes d'information géographiques, les sites institutionnels et locaux, d'emprunter les démarches propres aux nouveaux champs de l'investigation géographique -on songe à la géographie du tourisme de mémoire, à la géographie culturelle, par exemple - voire plus simplement d'aborder autrement l'espace proche de l'établissement scolaire:

- Cartes et mise en mémoire des paysages des champs de bataille
- Paysages hérités de la Grande Guerre
- Territoires et tourisme de mémoire

Pour tous ces projets, vous pouvez très simplement prendre contact avec le-la IA-IPR en charge de ce dossier, selon le tableau mis en ligne sur Strabon.

En vous remerciant pour votre investissement au service de la réussite de tous vos élèves, nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

Les IA-IPR d'histoire-géographie